

## Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

## Note de présentation

Dans le cadre de travaux de rénovation des façades et les fenêtres de 2 bâtiments, une demande de dérogation d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement a été déposée par AMSOM Habitat. La rénovation des façades et des menuiseries sécurisera la fréquentation aux abords des bâtiments et améliorera l'isolation thermique. Lors des inventaires il a été détecté 3 nids actifs d'Hirondelles de fenêtre et des traces d'anciens nids.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a émis un avis favorable à cette demande en date du 9 juin 2022. Le dossier a été transmis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui a rendu un avis favorable sous réserve le 27 juin 2022.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public du 25 août au 08 septembre 2022.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-chasse@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

En cas d'observations, ces dernières seront synthétisées et la synthèse publiée à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.